

## Conseil de quartier N°5

### Compte rendu de la réunion du 8 juin 2023

#### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu précédent
- Protection du massif forestier
- Circulation sur le chemin de Bargemon
- Questions diverses.

Monsieur Millo, référent du quartier numéro cinq remercie l'assemblée pour sa présence.

Secrétaire de séance Monsieur Philippe Prost.

La séance est ouverte à 18 h 10.

Comme les fois précédentes la réunion se déroulera en deux temps, une première partie sans le Maire, puis, vers 19h00 environ, une deuxième partie en présence du Maire.

L'ordre du jour a été établi suite aux courriers emails et nombreux échanges entre les administrés et le référent.

Le compte rendu de la réunion précédente est rapidement approuvé.

#### **Protection du massif forestier**

Monsieur Millo déroule une présentation sur les sujets concernés, (présentation en pièce jointe) et rappelle la définition du BIKE PARK. Une carte résume l'implantation du BIKE PARK ainsi que le nombre de pistes et leurs couleurs.

Cette implantation est comparée avec la carte mentionnant les parcelles communales et les parcelles privées.

Il s'avère que des pistes passent sur des parcelles privées. Les autorisations des propriétaires n'ont pas toutes été obtenues à ce jour.

Monsieur Pierre Besson, (responsable de l'association Shape n Ride) confirme que ce sont la Mairie et la Communauté de Communes qui prennent la main sur le BIKE PARK de Castel Diaou.

Les problèmes doivent être anticipés, afin de minimiser les dégradations sur l'environnement, flore et faune.

(Voir lettre de la LPO). De plus, l'utilisation des pistes par d'autres personnes (randonneurs) est risquée.

Certains intervenants disent que 12 courriers « contre le BIKE PARK » ne sont pas significatifs sur un quartier de 150 foyers. Il est à noter que Monsieur Millo a reçu 12 courriers « contre » mais n'a reçu aucun courrier « pour ».

Monsieur Millo termine la présentation et lance un tour de table

Début du tour de table.

- La présidente de l'association ABI se présente et rappelle qu'ABI a un agrément couvrant tout le Var dans le domaine de l'environnement.
- Plusieurs avis sont exprimés, la plupart des intervenants participant pour la première fois disent qu'ils se contenteront d'écouter les débats pour se faire une opinion.
- Monsieur Besson (père) demande à Monsieur Millo de préciser ce qu'il entend par sport. M.Millo répond que ce qui est en question c'est une forme de VTT où la vitesse et les pistes très pentues sont nécessaires par opposition au tourisme vert où le VTT est pratiqué sur des pistes de type DFCl, plutôt en mode promenade.
- Monsieur Garnier se présente comme ayant 3 casquettes.
  - Habitant du quartier en plein dans le secteur de Castel Diaou
  - Ancien animateur du CREPS
  - Ancien organisateur d'événements sportifs.

Monsieur Garnier affirme que la piste côté ouest de Castel Diaou est un massacre écologique. Les pistes de descente doivent suivre certaines normes qui n'ont pas été respectées. Il remarque que l'association Shape n Ride n'est pas affiliée à la Fédération Française de Cyclisme, Fédération qui vient inspecter les pistes et n'aurait jamais validé certaines sections.

- Le représentant de l'ONF, M.Miholic précise son rôle et informe que dans le cadre du SMGSE, l'accueil est organisé. Il confirme qu'il faudra faire une étude d'impact ainsi qu'un suivi par l'ONF et Natura 2000.
- Madame Bounias, qui pratique la randonnée régulièrement, dit que certains chemins de randonnée ne sont plus accessibles aux randonneurs alors qu'ils sont toujours sur les cartes de la FF de randonnée.
- Monsieur Prost dit qu'il faut maîtriser le nombre d'adhérents sinon la situation se dégradera.

Monsieur Besson confirme que le nombre d'adhérents à l'association shape n ride a atteint un niveau suffisant et qu'il ne compte pas sur un plus grand développement.
- Monsieur Georges Gyalay, qui pratique le VTT sur Bagnols dit que sur la piste Yellow Rock, la charte Natura 2000 n'est pas respectée.

Le sujet du chemin de Bargemon est rapidement évoqué mais sera développé en présence du Maire.

## Monsieur le Maire rejoint la réunion à 19h00

### **Chemin de Bargemon.**

Le panneau 30 n'est pas respecté, le panneau de limitation de tonnage a disparu, le panneau de stop est descellé.

Monsieur le Maire précise que le Chemin de Bargemon était un chemin rural mais suite à un jugement, la situation n'est plus très claire. La commune n'a aucune obligation d'entretien sur les chemins ruraux.

Le Maire prend note de certains points mais précise que rien n'est prévu cette année pour cette voie. Ce sera peut-être en 2024 car cent trente mille euros sont prévus au budget communal. L'élargissement ne ferait qu'augmenter la vitesse, les ralentisseurs provoquent beaucoup de nuisances. Les dérogations pour le tonnage existent afin de ne pas entraver le droit à la construction. Le conseil de quartier lancera un débat sur le sujet et fera des propositions à la municipalité, (refuges ou autres).

Le Maire accepte néanmoins de faire boucher les trous dangereux sur la route dès cette année.

Un danger est signalé au STOP de la sortie de Plan Florent. Une solution avec miroir serait peu coûteuse et facile à implanter.

Un nouveau projet de construction est évoqué sur le chemin de Bargemon. Monsieur le Maire dit que rien n'est fait et que son accord nécessitera un certain nombre de conditions.

### **Protection du massif forestier**

- Monsieur Millo présente à Monsieur le Maire un résumé des positions des intervenants et rappelle que les infrastructures sont en retard et que les résidents demandent un suivi.
- Monsieur Prost répète sa position sur la fréquentation et demande à se limiter à la fréquentation d'aujourd'hui.
- Monsieur Georges Gyalay rappelle que nous sommes en zone Natura 2000 et les choses se dégradent. Il recommande de se rapprocher de la FFC.
- Monsieur Eric Blanche dit que l'environnement est admirable et précieux et que Shape n Ride doit trouver un moyen d'organiser cette cohabitation. Il y a un manque d'encadrement et d'indications sur la difficulté des pistes.
- Monsieur Besson dit qu'il est en mesure de présenter le nouveau projet de BIKE PARK. Il précise que son association Shape n Ride n'est pas une association de VTT mais de restauration et de réouverture des anciens chemins déjà présents dans les massifs.
- Remarque : Que signifie « Ride » dans ce cas ?
- Monsieur Besson (père) dit que les chasseurs font aussi des dégâts dans le massif.
- Monsieur Garnier, habitant en pleine forêt dans le secteur, dit qu'il y a beaucoup d'espèces dans le secteur de Castel Diaou. Il répète que la piste Yellow Rock est un massacre écologique. Les pistes de descente doivent suivre certaines normes qui n'ont pas été respectées. Il remarque que l'association Shape n Ride n'est pas affiliée à la Fédération Française de Cyclisme, Fédération qui vient inspecter les pistes et n'aurait jamais validé certaines sections. Il faut aussi travailler avec

l'ONF, qui n'a visiblement pas inspecté toutes les pistes. Cette inspection devra être faite rapidement.

- Madame Anne Martin dit que tout le monde peut s'entendre.
- Monsieur Philippe Gay demande à parler d'autre chose ou il ne viendra plus aux réunions
- Monsieur Maréchal : Le projet doit respecter les lois et les agréments.
- ONF recommande de mettre des panneaux et note qu'il y a beaucoup de tracés sauvages en dehors des pistes balisées.
- Monsieur Baumann demande de réduire la visibilité sur les réseaux sociaux et note qu'il y a un problème de sécurité pour les gens qui se garent à Plan Florent. Il dit que la desserte de Plan Florent par bus est insuffisante.
- Monsieur Millo résume les débats.
  - Augmentation de la fréquentation
  - Influence de la période COVID
  - essor des vélos à assistance électrique
  - Il faut un meilleur encadrement
  - Réduire la communication même si c'est difficile.
- Monsieur le Maire prend la parole et constate la diversité des opinions, et non pas une sorte de pensée unique. Il précise que le projet doit bien être du sport nature et non pas du tourisme vert. « Les pratiquants recherchent de l'adrénaline et des sensations ». « Bien sûr, il faut tout faire en concertation et dans le respect des règlements ». Monsieur le Maire reconnaît que « la municipalité a laissé l'association Shape n Ride porter le projet en roue libre ». « Nous avons pris les choses à l'envers ». « Il a été demandé à Monsieur Besson de stopper les activités de créations. » La Mairie reprend la main et va donc agir comme suit :
  - Travailler avec l'ONF
  - Travailler avec Natura 2000
  - Se rapprocher de la FFC
  - Par contre pas de rapprochement avec le SMGSE
  - La Mairie se décharge de la responsabilité du BIKE PARK au profit de la Communauté de Communes qui veut instruire le BIKE PARK comme une installation de la Communauté de Communes.
  - Il faudra faire de l'information et de l'éducation
  - Pas de passage sur des propriétés privées sans accord, le tracé sera détourné et des panneaux propriété privée seront installés par l'association.

- Monsieur le Maire note néanmoins que le respect de l'environnement dans le secteur est à géométrie variable car les résidents n'ont pas évoqué l'abattage de centaines d'arbres abandonnés dans un talweg malgré le bruit des tronçonneuses pendant plusieurs jours. Monsieur Millo dit ce serait de la délation et que son rôle de référent de quartier ne prévoit pas de dénoncer ses voisins L'ONF dit que des suites seront certainement à prévoir.
- Monsieur Millo demande à Monsieur le Maire une présentation du projet BIKE PARK ultérieurement.

La séance est levée à 20h35.

**Le secrétaire de séance : Philippe PROST.**



**Le référent du quartier 5: Francois**



**Le Maire, René Bouchard**

